CANOPEE DYNAMIQUE

Rapport annuel au 30 Juin 2026

Société de gestion : DNCA FINANCE

Siège social : 19 place Vendôme 75001 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement 4

Comptes annuels

Bilan actif 19

Bilan passif 20

Compte de résultat 21

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 23

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 24

Règles et méthodes comptables 25

Evolution des capitaux propres 30

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 31

Ventilation de l'actif net par nature de parts 32

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 33

Exposition sur le marché des obligations convertibles 34

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 35

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 36

Exposition directe sur le marché des devises 37

Exposition directe aux marchés de crédit 38

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 39

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 40

Créances et dettes : ventilation par nature 42

Frais de gestion, autres frais et charges 43

Engagements reçus et donnés 44

Autres informations 45

Détermination et ventilation des sommes distribuables 46

Inventaire 48

Inventaire des opérations à terme de devises 49

CANOPEE DYNAMIQUE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 50

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 52

Synthèse de l'inventaire 53

CANOPEE DYNAMIQUE

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Point sur l'exercice écoulé

Entre le second semestre 2025 et le premier semestre 2026, l'environnement économique et financier a oscillé entre amélioration progressive et regain de tensions.

À l'été 2025, plusieurs accords commerciaux conclus par les États-Unis ont permis d'améliorer la visibilité sur les échanges mondiaux, même si les relations avec la Chine et l'Inde sont restées tendues. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail a conduit la Réserve fédérale américaine (FED) à réduire ses taux. Dans le même temps, les entreprises technologiques et celles liées à l'intelligence artificielle ont continué d'afficher de solides résultats, soutenant la progression des marchés actions sur cette thématique et renforçant la concentration des indices américains.

En Europe, la croissance est restée modérée, avec une situation plus fragile en France, marquée par l'instabilité politique et la dégradation de la note souveraine. L'annonce des plans d'investissement européens et allemands a néanmoins ravivé l'intérêt des investisseurs. En Chine, la croissance s'est maintenue, mais les pressions déflationnistes ont persisté.

Le début de l'année 2026 s'est inscrit dans un environnement plus favorable, porté par une croissance mondiale supérieure à 3 %, une inflation en repli et des perspectives d'assouplissement monétaire. Cet équilibre a toutefois été brutalement remis en cause en mars par l'escalade du conflit impliquant les États-Unis, Israël, l'Iran et le Liban, ainsi que par la fermeture partielle du détroit d'Ormuz. Le prix du pétrole a alors bondi jusqu'à près de 120 USD le baril, ravivant les craintes de stagflation et de récession, tout en compliquant la tâche des banques centrales.

Après plusieurs semaines de tensions, la situation s'est progressivement apaisée grâce aux négociations entre les États-Unis et l'Iran et à la perspective d'une réouverture du détroit d'Ormuz. Le prix du baril de pétrole est ainsi revenu autour de 70 USD, réduisant le risque d'un choc inflationniste durable.

Aux États-Unis, l'économie est restée solide, soutenue par les investissements dans la technologie et l'intelligence artificielle, malgré un ralentissement de la consommation. En Europe, l'activité est demeurée plus fragile. Davantage exposée aux importations de pétrole et de gaz en provenance du Moyen-Orient, la BCE (Banque centrale européenne) a relevé ses taux afin de limiter les effets du choc énergétique. Le reflux ultérieur de l'inflation a toutefois laissé entrevoir une stabilisation de sa politique monétaire.

Ainsi, sur l'exercice, l'indice MSCI World Net Return délivre une performance de +21,85% sur la période, le Nasdaq +29,51%, le S&P 500 +22,29%. Pour les autres places boursières, l'Europe avec l'indice Stoxx Europe 600 affiche une performance de +22,34%, le Topix +43,31% et les pays émergents +44,15% avec l'indice MSCI Emerging Market (en devise locale).

Côté obligataire, les obligations d'états affichent une performance négative de -1,59% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate Government à l'inverse des obligations d'entreprises qui ressortent à +2,73% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate Credit.

Dans ce contexte, une approche flexible et opportuniste a été maintenue tout au long de la période. L'exposition en actions a ainsi évolué dans une fourchette comprise entre 30% et 66%. Ce positionnement s'est notamment appuyé sur une bonne diversification de la poche actions en termes de zones géographiques avec, en particulier, une préférence pour les actions américaines croissance/petites capitalisations au cours du 2ème semestre 2025, puis pour les actions européennes plutôt « blend/value »[1] pour le 1er semestre 2026.

[1] « Blend/value » : Style d'investissement combinant des entreprises dont le cours est jugé attractif (« value ») et d'autres présentant un potentiel de croissance (« blend »).

Pour la poche obligataire, nous conservons une nouvelle fois notre préférence pour le crédit contre les « govies »[2] avec un positionnement sur le *high-yield*[3] court terme ou *l'investment grade*[4] intermédiaire.

L'exposition obligataire a ainsi évolué de 0% à 10%, auquel il faut ajouter une exposition moyenne sur la période en monétaire/liquidité de 2%.

À la fin de l'exercice, le Fonds CANOPEE DYNAMIQUE affiche une performance sur les 12 derniers mois :

- Part C EUR : + 23,18%

contre +26,98% pour son indice de référence le MSCI AC World Index, calculé dividendes réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Principaux contributeurs :

- **Actions :**

Neuberger Berman Next Generation Connectivity (+3,85%)
Ashoka White OAK Emerging Market Equities (+2,86%)
Invesco Nasdaq 100 ESG (+2,43%)

- **Obligations :**

Ostrum Ultra Short Term Bonds Plus (+0,09%)
DNCA Invest Sérénité Plus (+0,07%)
CM-AM Mone ISR (+0,01%)

Principales sorties/détracteurs :

- **Actions :**

DNCA Invest Strategic Ressources (-0,58%)
DNCA Opportunites Zone Euro (-0,15%)
IAM Space (-0,05%)

En fin de période, le niveau des liquidités s'établit à 2% du portefeuille et l'actif net à 9,4 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période :

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	118 864 753,59
Cessions	101 488 094,71

Intégration de critères extra-financiers

Le Fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le Fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc…) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le Fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"[5]. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, la gestion du Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 SFDR.

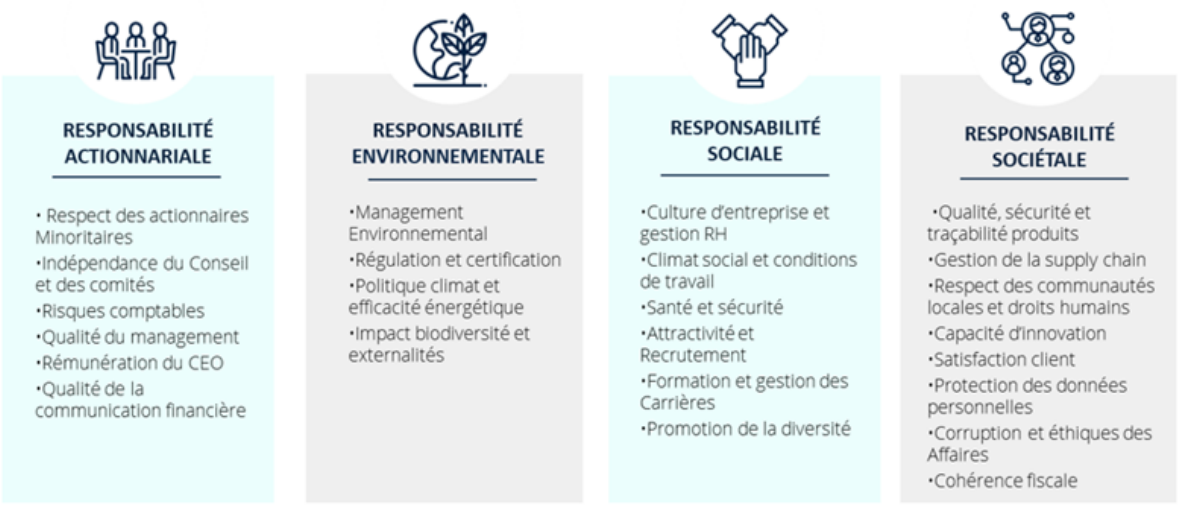
[2] « Govies » désigne les obligations souveraines émises par un État.
[3] Les titres « High Yield » correspondent aux obligations émises par des entreprises dont la notation de crédit est inférieure à celle des obligations dites « investment grade ».
[4] Les titres investissables ou « investment grade » correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's.
[5] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'impose au Fonds sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du Fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Le Fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

Perspectives pour le prochain exercice :

Les perspectives pour le prochain exercice restent globalement constructives, mais dans un environnement plus exigeant et probablement plus volatil. La croissance mondiale devrait demeurer résiliente, soutenue notamment par la solidité de l'économie américaine, la robustesse de la consommation et la poursuite des investissements liés à l'intelligence artificielle. En Europe, l'activité devrait rester plus modérée, mais bénéficier des dépenses dans les infrastructures et la défense, ainsi que du niveau élevé de l'épargne des ménages.

La normalisation des relations entre les États-Unis et l'Iran constitue un facteur positif, en réduisant le risque d'un choc énergétique durable. Sa mise en œuvre pourrait toutefois rester progressive et irrégulière, entre phases de tensions et d'apaisement, maintenant une certaine volatilité sur les matières premières et les marchés financiers.

Les banques centrales devraient conserver une approche prudente. La persistance de l'inflation et la résilience de l'activité pourraient limiter les marges de baisse des taux de la Réserve fédérale américaine (FED), tandis qu'en Europe, le recul des prix de l'énergie pourrait permettre à la BCE de maintenir une politique monétaire relativement stable. En Chine, les difficultés liées à l'immobilier et à l'endettement devraient continuer de peser, malgré le soutien des autorités.

Enfin, les valorisations élevées et la forte concentration des marchés autour de la technologie et de l'intelligence artificielle constituent les principaux risques. Les performances devraient donc être plus limitées et plus dispersées qu'en 2025, avec des opportunités davantage ciblées. Dans ce contexte, une allocation diversifiée, sélective et disciplinée, tant sur le plan géographique que sectoriel, devrait rester privilégiée.

CANOPEE DYNAMIQUE

Risque Global

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

Changements intervenus au cours de l'exercice

16/04/2026 :

- Stratégie d'investissement : ajustements et clarification apportés à sa rédaction sans impact sur le mode de gestion ;
- la mise à jour des informations relatives à DNCA, au commissaire aux comptes, au dépositaire et à l'administrateur du benchmark ;
- l'ajout des produits de taux des pays émergents à la liste des « TCN et instruments du marché monétaire » ;
- l'ajout des droits de souscription à la section « Titres intégrant des dérivés » ;
- la section « Profil de risque », avec correction de coquilles dans certaines définitions et modification de la définition du risque de taux (intégrant la notion de surexposition éventuelle du fait des engagements hors bilan) ;
- une simplification / clarification de la présentation des frais facturés au Fonds ;
- des précisions apportées à la description des commissions de surperformance, (sans impact sur la méthode de calcul) ;
- la mise à jour des « Règles de valorisation / comptabilisation des actifs », incluant le rajout des actions et l'actualisation des règles de valorisation des TCN ;
- Intégration du swing-pricing afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de gestion de la liquidité (LMT).

Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

Dénomination du produit : Canopée Dynamique

Identifiant d'entité juridique : 969500H1BT5ENY2ZZ613

*Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : %	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 47,4% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 23,3%
☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : ___%	☑ ayant un objectif social 24,1%
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

Ces caractéristiques sont approchées de deux façons différentes, selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

Fonds DNCA Finance

La société de gestion s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, Le FCP a principalement pris en compte au travers des OPC sous-jacents pour les émetteurs privés les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.

- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance et investis tout ou en partie en émetteurs privés (ci-après « les émetteurs privés »), le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche « *best in universe* » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance investis tout ou partie en émetteurs publics (ci-après « les émetteurs publics »), le processus d'investissement et de sélection des titres a tenu compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics au moyen de l'outil propriétaire ABA, avec une approche méthodologique par notation minimale.

Fonds externes

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion n'est pas assurée par DNCA Finance, la promotion des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale a été réalisée au travers de la sélection d'au moins 90% de son actif net en OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Cette sélection s'est appuyée sur une notation ESG issue d'un modèle propriétaire d'analyse extra-financière des sociétés de gestion et des OPC externes, afin de s'assurer de l'alignement des stratégies ESG de ces dernières avec la politique ESG de DNCA Finance.

Le FCP n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par Le FCP.

*Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.*

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité diffèrent selon que les OPC sous-jacents sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

OPC sous-jacents DNCA Finance

Les indicateurs de durabilité utilisés par Le FCP pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par Le FCP est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille du FCP.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau du FCP.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indication de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
	30/06/2026
Note Responsabilité ABA	4,45 /10
Exposition à la transition vers une économie durable	23,85% du CA
% Exposition aux ODD	23,85% du CA
Empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi)	313
Intensité carbone (t CO2/m$ de revenus)	763

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics appuyé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » à partir du mix énergétique et son évolution, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonnes de CO2/M$ investi) du portefeuille du FCP.
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau du FCP.
- La proportion du portefeuille investi dans des émetteurs ne respectant pas les standards internationaux (impliqués dans des controverses sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.)

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics

Indicateurs de durabilité		Performance des indicateurs de durabilité
		30/06/2026
Notation ABA publique		5,71
Profil « Climat » / Mix Energétique	Bio & déchets	9,17%
	Renouvelable	5,49%
	Hydraulique	2,24%
	Géothermie	1,81%
	Nucléaire	18,71%
	Pétrole brut et GNL	36,11%
	Gaz Naturel	23,44%
	Charbon	3,72%
	Tourbe	0,00%
Intensité carbone		-
% dans la liste des « Worst Offenders »		0%

OPC sous-jacents externes

Pour les OPC sous-jacents sélectionnés dont la gestion est assurée par une société de gestion externe, l'indicateur de durabilité principal était la notation des sociétés de gestion réalisée à partir

du modèle d'analyse extra-financière du pôle Multigestion de DNCA Finance, sur la base d'un questionnaire propriétaire intégrant la dimension Finance Durable à travers plusieurs critères.

Cet indicateur est en cours de déploiement par les équipes de DNCA Finance ; il sera calculé et publié à l'issue du processus de notation de l'ensemble des OPC sous-jacent externes.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).

- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.

- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

*Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;

- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;

- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le FCP tenait compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à piloter et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de la Trajectoire Climat de DNCA Finance,
- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise pour les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance,
- Pour les OPC sous-jacents externes, la prise en compte des principales incidences négatives a constitué un critère de sélection des OPC et des SGP externes.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel de le SICAV.



Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

*La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence (2024).*

OPC sous-jacents	% d'actifs
Invesco Nasdaq 100 ESG	9,02%
Amundi S&P 500 ESG	8,91%
BNP Paribas Easy MSCI Japan ESG	7,34%
Xtrackers S&P 500 Equal Weight ESG	7,10%
Ishares MSCI World SRI	6,98%
Ashoka WhiteOak Emerging Markets Equity Fund	6,82%

DNCA Invest Serenite Plus	5,93%
Neuberger Berman Next Generation Connectivity	5,27%
DPAM Invest Equities Euroland	5,25%
DNCA Invest Value Europe	4,40%
Ishares MSCI USA Small Cap ESG Enhanced	4,32%
DNCA Invest Europe Growth	4,02%
DNCA Invest Archer Mid Cap	3,49%
BGF World Financial	3,46%
DNCA Invest Strategic Ressources	3,17%

DNCA Finance a entamé des travaux afin de transpariser les OPC sous-jacents et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

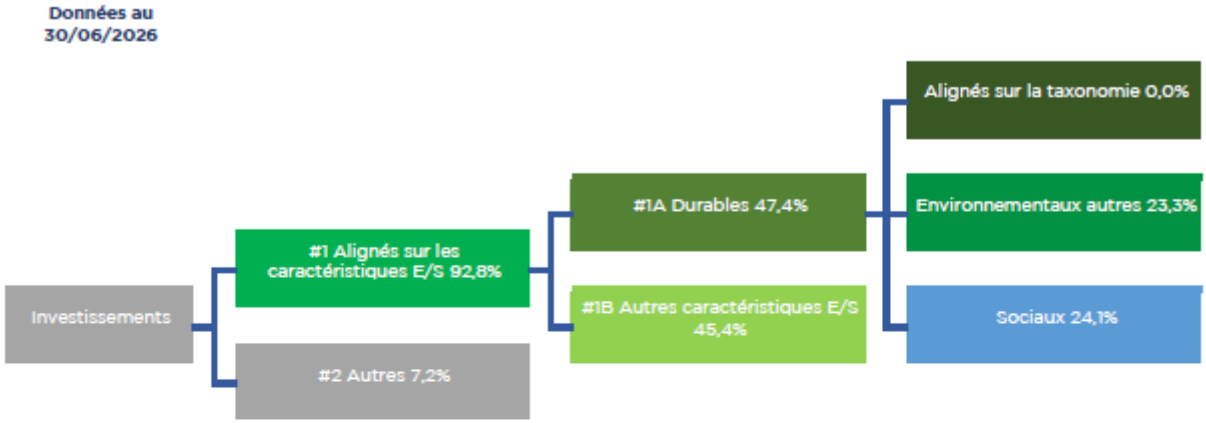
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 30 juin 2026, le FCP a investi 92,8% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. La partie restante du portefeuille d'investissement du FCP (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

Ces chiffres ne concernent que les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

Investissements	Données au 30/06/2026
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	92,8%
#1A Durables	47,4%
Alignés sur la taxonomie	0%
Environnementaux autres	23,3%
Sociaux	24,1%
#1B Autres caractéristiques E/S	45,4%
#2 Autres	7,2%



Au titre de l'exercice 2025/2026, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les données des OPC sous-jacents de sociétés de gestion externes détenus par Le FCP ne sont pas encore disponible à ce jour. DNCA Finance a entamé des travaux afin de transpariser les OPC sous-jacents détenus et d'obtenir la répartition par secteurs économiques. Celle-ci sera publiée dès que possible.

*Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.*

*Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.*

*Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.*

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

*- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.*

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable

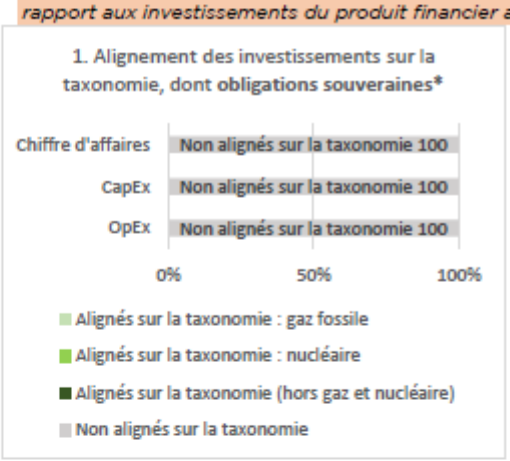
- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?***

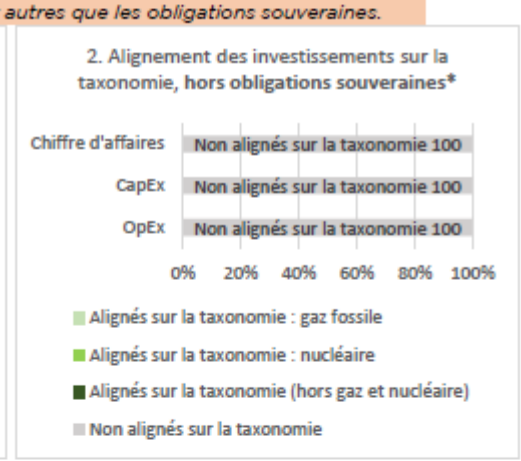
☐ Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Non applicable

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Non applicable

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

*Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.*

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le FCP pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du FCP ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La stratégie d'investissement du FCP a visé à sélectionner des titres (produits de taux, actions et assimilés, OPC) selon les critères suivants, associés à une démarche extra-financière :

- La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro économique,
- La sélection des titres et des OPC appuyée sur une analyse quantitative ESG telle que décrite dans le prospectus (notation ABA et questionnaire propriétaire DNCA Finance).

OPC sous-jacents DNCA Finance

Emetteurs privés

Concernant les titres vifs et les OPC sous-jacents gérés par DNCA Finance, l'équipe de gestion s'est appuyée sur la notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise.

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Emetteurs publics

S'agissant des investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 7 dimensions comprenant :

- La Gouvernance : Etat de droit, respect des libertés, qualités des institutions et du cadre réglementaire,
- Politique : vie démocratique,
- Santé : démographique et qualité de vie,
- Education et formation,
- Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,
- Climat : risques et politique énergétique,
- Ecosystèmes : ressources et protection.

Les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du FCP (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).

En outre, DNCA Finance a mis en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'**engagement proactif** de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'**engagement réactif** de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *worst offenders* »). DNCA Finance participe également à des **initiatives collectives** d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de

promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la *Task force on Climate related Financial Disclosure* (TCFD) et la *Task-force on Nature related Financial Disclosure* (TNFD).

Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté ici.

OPC sous-jacents externes

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion autres que DNCA Finance, DNCA Finance a mis en place un modèle propriétaire d'analyse extra-financière fondée sur deux niveaux :

- 1er niveau : une analyse des sociétés de gestion externes en 7 axes :
  - La politique RSE,
  - La politique d'investisseur responsable,
  - L'analyse du processus ESG,
  - La politique des risques en matière de durabilité,
  - La politique des incidences négatives
  - La politique d'exclusions
  - L'innovation et communication
- 2ème niveau : une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection d'OPC sous-jacents :

De manière non exhaustive, nous avons analysé le nombre de critères retenus, l'évaluation du modèle interne ESG, le nombre d'analyste ESG, etc.

Six autres piliers complémentaires d'analyse viennent renforcer notre sélection

- L'analyse du processus ESG appliqué au fonds
- L'analyse des labels
- La gestion du risque de durabilité
- La gestion des incidences négatives
- L'analyse des exclusions
- L'analyse des reportings

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2026

CANOPÉE DYNAMIQUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DNCA FINANCE
19, place Vendome
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CANOPÉE DYNAMIQUE relatifs à l'exercice de 1 an 3 mois et 25 jours clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 07/03/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 30/06/2026
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**9,211,831.82**
OPCVM	9,211,831.82
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**9,211,831.82**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**74,298.09**
Comptes financiers	**336,211.52**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**410,509.61**
TOTAL ACTIF I+II	**9,622,341.43**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 30/06/2026
Capitaux propres :	**-**
Capital	7,228,552.32
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	2,191,848.74
Capitaux propres I :	9,420,401.06
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**9,420,401.06**
Passifs éligibles :	**-**
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	201,940.37
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	**201,940.37**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**9,622,341.43**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 30/06/2026
Revenus financiers nets	**-**
Produits sur opérations financières	**-**
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	798.29
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1,281.87
Sous-total Produits sur opérations financières	**2,080.16**
Charges sur opérations financières	**-**
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-108.38
Sous-total charges sur opérations financières	**-108.38**
Total Revenus financiers nets (A)	**1,971.78**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-59,122.17
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-59,122.17**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-57,150.39**

CANOPEE DYNAMIQUE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-134,001.99**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-191,152.38**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**
Plus et moins-values réalisées	97,239.43
Frais de transactions externes et frais de cession	-1,330.05
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**95,909.38**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**220,482.94**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**316,392.32**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	845,679.38
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**845,679.38**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**1,220,929.42**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**2,066,608.80**
Acomptes :	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**2,191,848.74**

CANOPEE DYNAMIQUE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à l'évolution de l'indice MSCI AC World Net EUR (*NDEEWNR Index*), dividendes et coupons réinvestis sur l'horizon de placement recommandée de 5 ans minimum, à travers une gestion flexible via une sélection des OPC et/ou par le biais d'investissements en direct.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indice est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCP est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR"). Il promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Part C (Devise: EUR)

	30/06/2026
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	**130.31**
Actif net (en k EUR)	**9,420.40**
Nombre de titres	
Parts C	**72,291.8426**

Date de mise en paiement	30/06/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	**4.37**
Capitalisation unitaire sur revenus	
Parts C	**-2.64**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

CANOPEE DYNAMIQUE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 1 an 3 mois et 25 jours.

Synthèse de l'offre de gestion

Catégorie de parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription initiale (1)
Part C	FR001400X0N9	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, personne physique oupersonne morale agissant pour compte propre ou pour compte de tiers.	100 euros	1 part

(1) Les souscriptions ultérieures pourront se faire en parts ou en dix-millième de part, le cas échéant.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme d'ajustement (« Swing Pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Fonds en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Fonds. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le Fonds en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du Fonds dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Fonds émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du Fonds.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Fonds.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du Fonds.
Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent :

- **frais de gestion financière ;**
- **frais de fonctionnement et autres services :**

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP ;
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent.

II. Frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects (hors lettres aux porteurs pour les fusions-absorptions et liquidation) ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

III. Frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels.

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité

- Frais de commissaire aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du FCP, 'Tax agent' local);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios) ;
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients).

- **Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**
Lorsque l'OPCVM est investi à plus de 20% de l'actif net dans d'autres OPC.

- **Des commissions de surperformance**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	1,40% TTC, taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,20% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% TTC maximum*
Commission de surperformance	Actif net	Lorsque la performance du fonds est positive, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle l'indice MSCI AC World Net EUR (NDEEWNR Index), dividendes réinvestis.

*Ce taux correspond à la moyenne des frais de gestion et administratif des OPC sous-jacents (hors commissions de surperformance et coûts de transaction).

Les éventuels frais de recherche seront facturés à la société de gestion.

Commission de surperformance

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.
15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice MSCI AC World (*NDEEWNR Index*) (calculé dividendes réinvestis), sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans glissants et elle est réinitialisée dès lors que des commissions de surperformance sont prélevées. La première période de référence de 5 ans débute à la date du lancement du fonds. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Sur une même période de référence, la surperformance réalisée au titre d'un exercice peut être reportée sur les exercices suivants et compenser des sous performances ultérieures.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise, et sera prélevée par le la Société de gestion à la clôture de l'exercice.

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/06/2026
Capitaux propres début d'exercice	**-**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	8,649,153.43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-113,190.74
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-57,150.39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	95,909.38
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	845,679.38
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**9,420,401.06**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/06/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe Part C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	73,282.4501
Nombre de titres rachetés	990.6075
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400X0N9	Part C	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	9,420,401.06	72,291.8426	130.31

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	387.66					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**387.66**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	336.21	-	-	-	336.21
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**336.21**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	336.21	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**336.21**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	29.14
Comptes financiers	22.60
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-1,003.72
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-951.99**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
BE0948484184	PETERCAM B FUND-EQ EUROLND-F	Degroof Petercam Asset Management SA	Actions Europe	Belgique	EUR	494,233.20
FR0010986323	DNCA FINANCE SERENITE + INS PARTS	DNCA Finance	Obligataire	France	EUR	559,068.44
FR001400TS50	IAM SPACE - I	Itavera Asset Management	Actions Europe	France	EUR	215,005.80
IE0004MFRED4	X S&P 500 EW ESG 1C	DWS Investment S.A. (ETF)	Actions US	Irlande	EUR	668,558.52
IE000COQKPO9	IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	Invesco Investment Management Limited	Actions US	Irlande	EUR	849,974.66
IE000GWBFS47	AWI-ASH WO EM MKT EQFD FD-DE	Ashoka WhiteOak Capital Pte. Ltd.	Actions Emerging	Irlande	EUR	642,137.04
IE000KXCEXR3	AMUNDI S&P 500 SCR UCITS ACC	Amundi Ireland Limited	Actions US	Irlande	EUR	839,518.75
IE00B3VWM098	ISHARES MSCI US SML CAP ACC	BlackRock Asset Management Ireland Limited	Actions Europe	Irlande	USD	407,171.54
IE00BF12WY77	POLAR CAP-HEALTHCARE OPP-IEA	Polar Capital LLP	Actions Monde Thématiques	Irlande	EUR	212,632.14
IE00BGBN6P67	IVZ COINSHRS BLOCKCHAIN UCIT	Invesco Investment Management Ltd	Actions Monde	Irlande	EUR	136,711.92
IE00BMPRXW24	NB-5G CONNECT-I EUR ACC	Neuberger Berman Asset Management Ireland Limited	Actions Europe	Irlande	EUR	496,160.56
IE00BX7RR706	UBS MSCI USA PRIME VALUE ETF	UBS Fund Management (Ireland) Ltd.	Actions US	Irlande	EUR	267,088.25
IE00BYX2JD69	ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	BlackRock Asset Management Ireland Limited	Actions	Irlande	EUR	657,388.13
LU0284395984	DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	DNCA Finance	Actions Europe	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	414,240.75
LU0827889055	BGF-WLD FIN D2C SHS D2 CAP	BlackRock (Luxembourg) SA	Actions Monde Thématiques	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	325,662.09
LU0870552998	DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH ICA	DNCA Finance	Actions Europe	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	378,640.05
LU1255011410	JPMORGAN CHINA A SH OP-CAEUR	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	Actions Emerging	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	165,649.33
LU1291102447	BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Actions Japon	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	691,028.01
LU1366712351	DNCA INVEST-ARCHER MID-CAP EUROPE INC	DNCA Finance	Actions Europe	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	328,565.58

CANOPEE DYNAMIQUE

LU2194926346	DNCA INVEST-GLOBAL NEW WORLD INC	DNCA Finance	Actions Monde	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	163,687.40
LU2707622390	DNCA INVEST STRATEGIC RESOURCES INC	DNCA Finance	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	298,709.66
TOTAL						**9,211,831.82**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/06/2026
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	18,027.70
Déposit autres devises	29,136.41
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	27,133.98
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**74,298.09**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	26,956.57
Autres créditeurs divers	174,983.80
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**201,940.37**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Part C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	48,204.86	1.61
Commissions de surperformance	10,917.31	0.36
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 30/06/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 30/06/2026
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	2,142,911.88
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Part C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/06/2026
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-191,152.38
Sommes distribuables au titre du revenu net	-191,152.38
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-191,152.38
Total	-191,152.38
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2026
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	316,392.32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**316,392.32**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	316,392.32
Total	**316,392.32**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**9,211,831.82**	**97.79**
OPCVM				**9,211,831.82**	**97.79**
AMUNDI S&P 500 SCR UCITS ACC	4,333	193.75	EUR	839,518.75	8.91
AWI-ASH WO EM MKT EQFD FD-DE	4,252	151.02	EUR	642,137.04	6.82
BGF-WLD FIN D2C SHS D2 CAP	4,047	80.47	EUR	325,662.09	3.46
BNPP EASY MSCI JAPAN MIN TE 9IL	33,906	20.38	EUR	691,028.01	7.34
DNCA FINANCE SERENITE + INS PARTS	4,228	132.23	EUR	559,068.44	5.93
DNCA INVEST-ARCHER MID-CAP EUROPE INC	1,127	291.54	EUR	328,565.58	3.49
DNCA INVEST- GLOBAL NEW WORLD INC	1,220	134.17	EUR	163,687.40	1.74
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH ICA	1,145	330.69	EUR	378,640.05	4.02
DNCA INVEST STRATEGIC RESOURCES INC	2,038	146.57	EUR	298,709.66	3.17
DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	1,155	358.65	EUR	414,240.75	4.40
IAM SPACE - I	68	3,161.85	EUR	215,005.80	2.28
ISHARES MSCI US SML CAP ACC	652	712.80	USD	407,171.54	4.32
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	46,896	14.02	EUR	657,388.13	6.98
IVZ COINSHRS BLOCKCHAIN UCIT	852	160.46	EUR	136,711.92	1.45
IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	10,966	77.51	EUR	849,974.66	9.02
JPMORGAN CHINA A SH OP-CAEUR	5,003	33.11	EUR	165,649.33	1.76
NB-5G CONNECT-I EUR ACC	16,717	29.68	EUR	496,160.56	5.27
PETERCAM B FUND-EQ EUROLND-F	1,128	438.15	EUR	494,233.20	5.25
POLAR CAP-HEALTHCARE OPP-IEA	10,542	20.17	EUR	212,632.14	2.26
UBS MSCI USA PRIME VALUE ETF	7,150	37.35	EUR	267,088.25	2.84
X S&P 500 EW ESG 1C	12,924	51.73	EUR	668,558.52	7.10
Instruments financiers à terme				**-**	**-**
Futures				**16,838.23**	**0.18**
EURO FX CURR FUT (CME) 14/09/2026	-8.00	1.15	USD	11,827.58	0.13
EURO STOXX 50 - FUTURE 18/09/2026	4.00	6,356.00	EUR	2,540.00	0.03
RUSSELL 2000 E MINI INDEX FUT 18/09/2026	1.00	3,045.60	USD	2,470.65	0.03
Appels de marge				**-16,838.23**	**-0.18**
Créances				**74,298.09**	**0.79**
Dettes				**-201,940.37**	**-2.14**
Autres comptes financiers				**336,211.52**	**3.57**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**9,420,401.06**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO STOXX 50 - FUTURE 18/09/2026	4.00	2,540.00	-	254,240.00
RUSSELL 2000 E MINI INDEX FUT 18/09/2026	1.00	2,470.65	-	133,415.10
Sous total		**5,010.65**	**-**	**387,655.10**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**5,010.65**	**-**	**387,655.10**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO FX CURR FUT (CME) 14/09/2026	-8.00	11,827.58	-	-1,003,723.50
Sous total		**11,827.58**	**-**	**-1,003,723.50**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		11,827.58	-	-1,003,723.50

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	9,211,831.82
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	5,010.65
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	11,827.58
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	410,509.61
Autres passifs (-)	218,778.60
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**9,420,401.06**